

Adhésion au Prélèvement Automatique

Vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique pour vos prochaines factures. Nous vous remercions de bien vouloir **compléter entièrement le mandat de prélèvement ci-dessous et de l'envoyer en « fichier joint » via le formulaire en ligne disponible sur monservicedechets.com, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).**

Important :

- Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit d'année en année.
- Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet restant à votre charge.

En cas de rejet bancaire, Pays de Gex aggro se réserve le droit de vous retirer du système de prélèvement.

- **Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale.** Transmettez votre nouveau RIB et l'autorisation signée.
- **Vous changez d'adresse**, veuillez nous transmettre vos nouvelles coordonnées.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la COLLECTIVITE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la COLLECTIVITE.

Débiteur du compte

Nom

Prénom

Référence usager :

Créancier

Identifiant créancier SEPA : FR64ZZZ562913

Pays de Gex Agglo

Technoparc

200 rue Édouard Branly

01630 St Genis Pouilly

IBAN - - -

BIC

Fait à : ST GENIS

Le : / /

Paiement à l'échéance

Signature :

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.